

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 284-2018
Type d'intervention: Motion
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.744

Déposée le: 28.11.2018

Motion de groupe: Oui
Motion de commission: Non
Déposée par: PS-JS-PSA (Zryd, Magglingen) (porte-parole)
Graf (Interlaken, PS)
Egger (Frutigen, pvl)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction des finances
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Pour un véritable salaire net

Le Conseil-exécutif est chargé de mettre en place un prélèvement automatique des impôts directs sur le salaire pour les travailleuses et travailleurs salariés, et de faire modifier la législation en conséquence.

Développement :

Chaque année, dans le canton, les dettes fiscales représentent entre 60 000 et 65 000 poursuites et constituent un montant largement supérieur à 200 millions de francs.

Les poursuites concernent souvent des travailleuses et travailleurs salariés qui ne sont pas déjà imposés à la source. Toutes les classes de revenus sont confrontées à ce problème. Le prélèvement automatique des impôts directs sur le salaire est une solution pour éviter les dettes, les situations difficiles et les ralentissements administratifs qui sont liés aux impôts impayés. L'ampleur de la dette fiscale montre que les groupes à risque n'ont pas assez recours à la possibilité, qui leur est déjà proposée, de payer des tranches d'impôts à l'avance. Nombre de contribuables n'ont aucune idée des impôts qui les attendent. Différents sondages, au cours des an-

nées passées, ont montré qu'un prélèvement direct des impôts répond à un réel besoin et qu'un « salaire net véritable » serait une perspective intéressante.

Si un simple changement de procédure suffit à réduire le nombre de dettes fiscales, cela signifiera pour le canton comme pour les personnes concernées une baisse de la bureaucratie et des situations individuelles difficiles.

La mise en place du prélèvement direct devra s'inscrire, sur le plan administratif, dans une démarche de simplification tant pour les personnes salariées que pour celles qui les emploient.

Destinataire

- Grand Conseil